



COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-BÉZIERS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : Règlement  
Pièce n°3.5 : Règlement graphique  
Pièce n°3.5.3 : Règlement graphique - Plan de Roucan 1/2500



PLU approuvé 25 mars 2024



## Légende

### SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Servitudes linéaires**
- Servitude I3 - gaz
  - Servitude I4 - électricité
- Servitudes surfaciques**
- PPRI Zone Rouge
  - servitude I4 - couloir ligne électrique haute tension

### PLAN LOCAL D'URBANISME

#### Prescriptions

##### Prescriptions surfaciques

- Bâti susceptible de changer de destination (Art. L.151-11 2 du CU)
- Élément bâti protégé (façades et couvertures Art. L.151-19 du CU)
- Élément écologique protégé (Art. L.151-23 du CU)
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics (Art. L.151-41 du CU)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur (Art. L.151-7 4 du CU)
- Élément paysager boisé protégé (Art. L.151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé à conserver - EBC (Art. L.113-1 du CU)

##### Prescriptions linéaires

- Élément bâti protégé - Clôture (Art. L.151-19 du CU)
- Secteur d'interdiction de création de nouveaux accès sur la voie publique (R.151-47 du CU)

#### Informations - Annexes

##### Informations surfaciques

- Lit majeur Atlas des Zones Inondables
- Recul indicatif par rapport aux cours d'eau

##### Informations linéaires

- Tracé indicatif des cours d'eau IGN